



Bulletin numéro 5
Novembre 2015

Le bulletin de Marquillies

Edito

LES COMMUNES INQUIETES

Le 19 septembre dernier l'Association des Maires de France organisait dans tous les départements des rassemblements d'élus locaux afin d'exprimer leur inquiétude face au gel d'abord puis la baisse continue des dotations versées par l'Etat à l'ensemble des collectivités. Ce sont ainsi 11 milliards d'euros qui leur seront retirés sur 3 années entre 2015 et 2017. Cette évolution a déjà impacté les capacités d'investissement des collectivités, moins 12,4% en 2014 par rapport à 2013. Toutes les communes recherchent des sources d'économie, Marquillies n'échappe pas à la règle nous aurons l'occasion de détailler ces démarches lors des prochains débats budgétaires.

Nous pensons que ces baisses de dotations ne sont ni justes ni efficaces dans la perspective de redressement des comptes publics, 3 éléments de fond sont à prendre en compte:

1/ La dette des collectivités représente 8% environ du total de la dette de notre pays chiffrée aujourd'hui à plus de 2000 milliards d'euros et ce taux n'a pas évolué depuis ces 30 dernières années.

2/ Les budgets des collectivités, contrairement à celui de l'Etat, doivent être à l'équilibre, chaque dépense doit être compensée par une recette équivalente. Si tel n'était pas le cas le Préfet de Région renverrait la copie budgétaire aux élus.

3/ Enfin les collectivités assurent encore malgré ce contexte contraint, plus de 70% de l'investissement public dans notre pays, c'est dire leur poids économique dans les territoires respectifs!

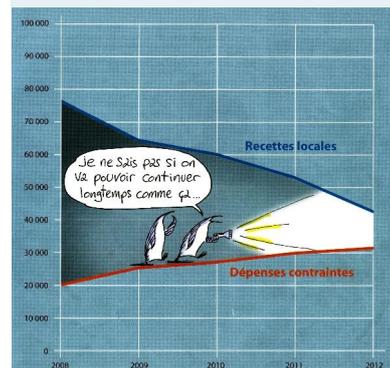
La baisse du niveau d'investissement risque donc d'avoir des conséquences sur l'activité économique dans nos régions.

Il s'agit bien d'un débat de "dimension nationale" que nous mesurons bien et qui a des conséquences directes et concrètes sur la vie de chacun, ici à Marquillies, et dans les 36000 communes de France.



Dans ce numéro

Edito	1
Le personnel.....	2
MEL	4
Le haut-débit.....	5
Le panneau.....	6
Animations	7
Travaux	8
Points récurrents.....	8
NAP.....	9
Divers	10
Tribune	11



Les Agents de la Collectivité



Le rôle de la secrétaire de mairie.

Dans de plus grandes collectivités la secrétaire de mairie se nomme DGS, directrice générale des services, et son rôle reste le même notamment chargée de :

- ◆ Gérer le budget de la commune et choisir les prestataires de services qui travaillent pour la commune, en fonction de l'intérêt communautaire et des obligations légales.
- ◆ Informer et conseiller l'équipe municipale des dispositions législatives et démarches administratives nécessaires à la concrétisation de leurs projets.
- ◆ Définir et organiser le travail des employés municipaux, en collaboration avec les responsables des différents services.

Son rôle se limite toutefois à appliquer les décisions prises par le Conseil Municipal et son premier représentant, M. le Maire, qui est l'ordonnateur principal.

Nous avons souhaité consacrer une bonne partie de ce bulletin municipal à une présentation détaillée des agents de la commune, de leur rôle, leur métier, l'organisation globale des services, les aspects financiers en termes de charges de personnels dans le budget communal.

Vous les connaissez en fonction de la fréquentation et l'utilisation des services mis en place par la collectivité, mais nous pensons utile pour chacun des habitants de Marquillies de se faire une idée un peu plus précise de l'organisation humaine de la commune.

Les services sont organisés en deux grands secteurs, le secteur administratif installé dans les locaux de la mairie et les services techniques répartis quant à eux sur les ateliers municipaux mais surtout sur les bâtiments communaux, l'ensemble du village, et l'école Jacques Prévert. Ce sont au total 17 personnes qui travaillent pour la collectivité représentant un total de 14,71 équivalents temps plein, selon la formule technique en usage (ETP).

Les services administratifs



Le bureau de la secrétaire de mairie

Quatre agents y sont employés, dont une à mi-temps. Depuis l'accueil en mairie jusqu'à la gestion des dossiers de toute nature, de la comptabilité et des personnels, de l'organisation générale du fonctionnement des services, leurs responsabilités sont très diversifiées. Il y a 20 ans notre commune

comptait 1500 habitants et la mairie fonctionnait avec 2 agents à plein temps. Marquillies compte aujourd'hui 2030 habitants, soit une augmentation de 35% et les tâches se sont sensiblement diversifiées au fur et à mesure des créations de nouveaux services et activités.

Les services techniques



Une partie des ateliers techniques

Les ateliers municipaux : 3 agents à temps plein y travaillent. Un renfort saisonnier est engagé depuis 3 ans pour assurer les travaux liés notamment à l'entretien des espaces verts, au fleurissement du village. Ce ne sont pas moins de 50 000 mètres

carrés d'espaces verts dont il faut assurer l'entretien en haute saison estivale: tontes, plantations, désherbage, arrosage etc...

Ils sont aussi sollicités très régulièrement pour la préparation et la mise à disposition des salles et du matériel aux associations, à l'école ainsi qu'aux particuliers .

N'oublions pas non plus leurs nombreuses interventions en plomberie, menuiserie, maçonnerie, peinture, électricité et bien d'autres activités au sein des divers bâtiments de la commune.



Le restaurant scolaire

Le service est assuré sans interruption de 7 heures du matin à 19 heures. Les nouveaux rythmes scolaires ont également généré du temps de travail et une réorganisation des services sur 5 journées au lieu de 4 auparavant. Il faut souligner à ce propos cette exigence d'adaptabilité permanente des agents pour intégrer sans cesse de nouvelles responsabilités.

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires pour les temps complets, il a été annualisé il y a 3 ans afin de donner plus de souplesse au système et prendre en compte le rythme de l'année scolaire, alternant les 36 semaines scolaires et les périodes de vacances, deux périodes très distinctes évidemment où les besoins horaires sont sensiblement différents.

Le budget en frais de personnels

Prenons les chiffres du compte administratif de 2014 qui retrace la réalité de l'exécution budgétaire de l'an dernier.

Les dépenses en charges de personnels se sont élevées en 2014 à 524 262 euros sur un total de dépenses de 1 051 941 euros soit un pourcentage de 49,83%. A noter que nous avons eu, durant cette année, à pourvoir au remplacement d'un agent titulaire, absent pour raisons de santé sur une période de 3 mois.

Nous souhaitons également indiquer dans ce chapitre que la moyenne des salaires nets perçus par nos agents s'élève à 1187,76 euros, nous n'avons dans la commune que des agents catégorie "C". Dans la fonction publique territoriale existent aussi des catégories "A" et "B".

L'école et les services périscolaires

Ils mobilisent la moitié de notre personnel, intervention dans les classes, services de garderie et de restauration, entretien des locaux dont les surfaces ont elles aussi augmenté.

Les trois catégories des postes de la Fonction publique : les catégories A,B,C

La catégorie A impose au candidat d'être en possession d'un diplôme sanctionnant un niveau bac + 3 et/ou bac + 4 ou équivalent.

Elle regroupe le personnel d'encadrement, de conception et de direction, et les « hauts fonctionnaires » : magistrat, directeur d'hôpital, greffier en chef, inspecteur du Trésor public, des douanes ou des impôts, etc. En font également partie les enseignants. C'est la catégorie qui emploie le plus de personnes. Ceci s'explique entre autres par le nombre impressionnant d'enseignants.

La catégorie B nécessite, elle, d'avoir obtenu un diplôme de niveau bac à bac + 2, bac + 3 (licence par exemple) ou équivalent.

Elle concerne le personnel de secrétariat, de rédaction, de contrôle et de gestion.

La catégorie C ne nécessite pas obligatoirement d'avoir un diplôme, mais en règle générale, il faut posséder un diplôme sanctionnant un niveau 3e (BEP, CAP, BEPC, etc.).

Les métiers concernés ici sont des métiers d'exécution. Ce sont notamment les adjoints administratifs, les gardiens de la paix, les gendarmes, les agents de constatation des douanes ou des impôts, les agents de recouvrement du Trésor public, etc.

30 % environ des fonctionnaires sont des agents publics de catégorie C dans la fonction publique d'Etat, mais 79 % dans la fonction publique territoriale.



Terrain de football

Salle communale



Des services utiles



La cuisine du restaurant scolaire

Les agents des collectivités assurent au quotidien le fonctionnement de l'ensemble des services publics municipaux, en garantissant la continuité lorsque surviennent des absences prévues ou imprévues.

Notons que le taux d'absentéisme, parfois pointé du doigt dans certaines études, est particulièrement faible à Marquillies. C'est une réalité que nous voulions souligner dans ce bulletin.

Une adaptation constante aux évolutions



Bureau secrétariat administratif

Il nous faut ici mettre en avant cette capacité à s'adapter aux besoins nouveaux.

Evolution du village depuis 20 ans:

- ◆ augmentation des surfaces à entretenir, en termes de locaux et d'espaces verts
- ◆ la mise en place des activités périscolaires
- ◆ les évolutions à la hausse ou à la baisse des effectifs de l'école du village
- ◆ les besoins des associations
- ◆ l'augmentation de la population
- ◆ la mise en place de nouveaux services ou de nouveaux outils

tous ces paramètres entraînent systématiquement des modifications dans l'organisation collective du travail et les activités particulières de chaque agent.

Il fallait souligner cette réalité dans une petite collectivité comme la nôtre.



Partie des ateliers techniques

ERRATUM Dans le dernier bulletin nous avons donné une information qui pouvait laisser entendre que l'Association Ste Geneviève avait perçu une subvention exceptionnelle cette année, il s'agit en fait d'un remboursement par la commune à l'association qui avait réalisé, en notre nom, l'achat des « shelters de stockage » installés sur le terrain de la Gare. Il fallait préciser ce point afin d'éviter toute ambiguïté.

MEL : Débat d'orientation budgétaire

Comme toutes les collectivités de France, la Métropole Européenne de Lille prépare son budget 2016 dans un contexte tendu du fait notamment de la baisse des dotations de l'Etat, engagée en 2015 et qui se poursuivra jusqu'à 2017. Ainsi entre 2012 et 2016 les dotations versées à la MEL auront diminué de 21% et le manque à gagner cumulé s'élèvera en 2016 à près de 124 millions d'euros.

Le budget 2015 de la MEL en quelques chiffres.

Variations en % annoncées par rapport à 2014

1 287 millions d'euros (- 0,5 %) de recettes de fonctionnement.

1 046 millions d'euros (- 0,8 %) de dépenses de fonctionnement.

101 millions d'euros (+ 8,2 %) d'épargne nette, une fois payés le capital et les intérêts de la dette.

413 millions d'euros (- 5,2 %) de dépenses d'investissement hors dette.



L'an prochain la baisse de 25 millions ne sera pas compensée par la progression des recettes fiscales, +15 millions.

Le budget sera voté à la mi-décembre mais d'ores et déjà les orientations soumises à débat sont les suivantes:

- Stabilité des taux de la fiscalité
- Pas de hausse de l'endettement
- Recherche active de recettes
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Choix de maintenir l'investissement à niveau conséquent

Pour information les recettes de fonctionnement du budget 2015 de la MEL se sont élevées à 1,28 milliards d'euros.

Du côté du "haut-débit"

Le dossier n'avance pas vite, c'est le moins que l'on puisse dire. Le Président de la MEL a participé comme prévu à la réunion de la Commission Régionale de l'Aménagement Numérique du Territoire (CRANT) avec le Préfet de Région.

Les deux opérateurs Orange et SFR y furent auditionnés sur la tenue du calendrier de déploiement de la fibre. Le représentant de l'Etat a bien demandé aux opérateurs de respecter la convention signée avec LMCU (à l'époque) en 2013. Cette convention toutefois n'a pas valeur d'engagement contractuel et le Président Castelain n'excluait pas de saisir la Tribunal Administratif pour non-respect des conventions.

Lors du Conseil du 16 octobre une motion fut votée à l'unanimité par laquelle le Président était autorisé à engager des discussions avec l'opérateur Orange afin d'engager le processus de montée en débit sur les secteurs mal couverts, dont le nôtre, en implantant la technologie alternative de 'shelters', petits bâtiments relais pour renforcer la puissance disponible à échéance 2017.

Un point sera fait lors des prochains conseils de fin d'année...à suivre

Internet au cœur des nouveaux comportements sociétaux

Les usages d'internet ont considérablement changé ces dernières années, notamment avec l'arrivée du haut débit. Celui-ci a permis l'arrivée de nouveaux services. On peut citer la montée en charge des applications multimédia, la progression des consommations simultanées dans les foyers (TVHD, jeux en ligne, internet, voix). Beaucoup de ces nouveaux services sont devenus indispensables à la vie quotidienne de la plupart des français.

Les télécoms sont de fait considérés comme le 3ème service public prioritaire sur les services publics locaux, au même niveau que les réseaux classiques, à savoir l'eau et l'électricité.

Définition des débits

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs et experts s'accorde sur les définitions suivantes :

- Le très bas débit est égal à 56 Kb/s ;
- Le bas débit concerne les connexions en dessous de 2 Mb/s ;
- Le haut débit : connexions entre 2 Mb/s et 30 Mb/s ;
- Le très haut débit : les débits supérieurs à 30 Mb/s.

Kb/s, Mb/s et Gb/s sont des unités de mesure de vitesse de connexion entre un site internet et l'ordinateur du visiteur du site (voir ci-contre)



Qu'est que le haut débit ?

Le débit d'une connexion est la quantité de données transmises pendant une unité de temps.

On l'exprime en bits par seconde, écrit bit/s (le bit étant la quantité élémentaire d'information numérique, un 0 ou un 1), ou encore en octets (8 bits) par seconde.

Par exemple, les offres commerciales ADSL dites "jusqu'à 20 méga" correspondent à un débit maximal de 20 millions de bits par seconde, soit environ 2,5 méga-octets (Mo) par seconde.

Ce débit permet de télécharger une photo haute définition (1 Mo) en 0,4s ou le contenu d'un DVD (4,5 Giga-octets) en 30 minutes.



Réforme de l'état et simplification

En juin 2015 le gouvernement a présenté une nouvelle série de mesures pour simplifier la vie administrative des Français.

Sur les 92 décisions prises par Thierry Mandon, le secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et de la Simplification, 40 concernent les particuliers, 52 les entreprises.

Toutes ces mesures viennent accentuer le « choc de simplification » lancé par François Hollande en janvier 2013.

Un choc, dont les gains en euros sonnants et réverbérants pour l'économie française, sont estimés à 11 milliards d'ici 2016 !

Déjà, sur les 273 mesures de simplification jugées prioritaires par le gouvernement, plus de la moitié, 54%, sont en cours de mise en œuvre.

Près de la moitié, 38%, sont déjà effectives.

Un exemple : depuis janvier 2015, les instructions fiscales sont publiées à date fixe, le premier mercredi de chaque mois.

Selon l'exécutif, elles auraient généré déjà 3,3 milliards d'euros de gains - d'économies - depuis septembre 2013, date de la présentation par Pierre Moscovici, alors ministre de l'Economie, des premières mesures permettant de lutter contre la paperasserie.



L'épopée du panneau d'information lumineux.

La municipalité a décidé en mars dernier d'équiper la commune d'un panneau d'information lumineux au rond point situé près du cabinet médical.

Nous pensions que cette opération somme toute assez simple techniquement serait réalisée pour le mois de juillet, c'était sans compter les méandres technico-administratifs que nous aurions à affronter et le terme n'est pas trop fort, jugez vous-même...

1. La commande est passée auprès du fournisseur, le panneau est prêt fin juin.
2. Montage du dossier technique sur internet : il n'y a plus d'agences locales ni régionales vous vous débrouillez. En cas d'erreur personne ne vous prévient, le dossier reste en attente.
3. Les agents techniques de la commune réalisent le massif en béton.
4. Passage sur site d'un technicien ERDF pour relevé des implantations.
5. Un sous-traitant pose le boîtier qui accueillera le compteur et les disjoncteurs.
6. ERDF vient poser le câble qui reliera le réseau au boîtier.
7. Intervention d'une entreprise pour pose des matériels (disjoncteurs, porte fusibles ...).
8. Le bureau de contrôle SOCOTEC vérifie la conformité de l'installation.
9. Envoi du rapport de conformité au CONSUEL qui valide.
10. Le document est retourné à l'entreprise qui indique à la commune que nous pouvons reprendre contact avec ERDF.
11. Choix du fournisseur d'énergie, un numéro de contrat doit nous être attribué avant mise en service par la pose des fusibles.
12. Intervention ERDF pour pose des fusibles.
13. Le fabricant du panneau pourra alors poser l'appareil et le mettre effectivement en service

On vous passe les dizaines de coups de téléphones, de mails, de courriers, de rendez-vous, de documents à valider et les 'Désolé Monsieur nous n'avons pas accès à votre dossier le système informatique est en panne'

Quatre mois et douze interventions pour poser une douzaine de mètres de câble avouez que question efficacité il y a des améliorations à faire.

On évoque beaucoup ces temps-ci la simplification administrative, pas moins de 400 000 normes s'appliquent dans notre pays, le chantier est prometteur!

Pourquoi avoir choisi cet outil d'information ?

Tout simplement pour transmettre plus rapidement les informations sur la vie du village, événements associatifs et faire connaître nos activités aux alentours.

Il y a bien sûr le site, mais tout le monde n'est pas équipé ou n'a pas forcément envie de se connecter.

Les affiches auront également toujours leur place sur les panneaux d'affichage ainsi que les affichettes dans les boîtes à lettre si besoin.

Côté information nous aurons donc de multiples supports.



Les animations dans le village

En cette presque fin d'année 2015 on peut déjà dresser un bilan de toutes les manifestations et animations qui se sont déroulées dans le village.

Ce sont les associations, la municipalité et Marquillies en Fête qui ont été et restent à l'origine de ces animations. Il y en a eu pour tous les goûts et toujours accessibles sans bourse déliée voire, le plus souvent, totalement gratuites.

- Cérémonies officielles (cérémonie des Vœux, Charlie, 14 juillet, 11 novembre, appel du 18 juin, déportés ...),
- Gala/spectacles de la société de Gymnastique,
- Thé dansant et repas dansants, soirée irlandaise,
- Vélo cross,
- Lotos de l'Harmonie de l'APE,
- Voyages divers : visite du Sénat, salon de l'agriculture à Paris, voyage des aînés, le voyage à La Panne
- Concours de belote,
- Expos diverses et variées : peinture, couture,
- Séances de secourisme,
- Salon du livre organisé par la Bibliothèque,
- Carnavals : sortie à Malo, carnaval des enfants,
- Les fêtes des voisins dans plusieurs rues du village maintenant,
- Concerts de l'Harmonie et Concert de Noël,
- Soirées à thèmes de l'Art des mets, de Marquiteam,
- Les fêtes des mères, de l'école de la musique, de l'école J Prévert,
- Le forum des associations,
- Repas des aînés des médaillés du travail, du foot, des APM,
- Spectacle pyrotechnique de la ducasse, de novembre avec Besson,
- Divers spectacles avec Lille 3000 (3 jours de musique et de théâtre), les Belles Sorties avec la Cie du Prato,
- La Ducasse (4 jours),
- Nettoyons la nature avec le CME,
- Fête de la moto,
- Portes ouvertes du 'Rivage',
- Les braderies du Tropical et de la ducasse,
- La fête des citrouilles avec Marie Groëtte,
- Marché de Noël,

Et on en a certainement oublié ...

MARQUILLIES
14 mars
CONCOURS DE BELOTE
salle Mandela
Inscriptions sur place à partir de 14 h
5€ par joueur
buvette
ASSOCIATION MARQUILLIES EN FÊTE
démarrage 15h

MARQUILLIES
samedi 4 avril
CHASSE AUX ŒUFS
1er parcours pour les enfants de 2 à 6 ans terrain de football
2ème parcours pour les enfants de 7 à 11 ans 'petit bois'
Venez avec votre boîte à oeufs ou votre petit panier décoré
Récompense dans chaque catégorie de la plus belle décoration
Rendez vous salle Mandela à 10 h pour les instructions
Inscription en mairie jusqu'au 28 mars

Marquillies
21 juin 2015
Défilé musical
Concerts place de l'église
départ 18h parking de l'EHPAD
Fête de la MUSIQUE
avec la participation de l'Harmonie municipale et du groupe 'A bout d'souffle'

Cyclo cross 15 février 2015



Comptez bien ce sont quelque 50 sorties qui vous ont été concoctées et proposées par les bénévoles de tous horizons. Ce n'est pas rien. Notre souhait à tous: que vous manifestiez au maximum votre soutien à tous ces bénévoles qui se dépensent sans compter en participant aux manifestations qui vous intéressent. C'est aussi une façon de faire vivre culturellement le village, de se parler, de se connaître, de vivre ensemble tout simplement.



Les travaux et services dans le village



Travaux chapelle des affligés



Radar pédagogique rue J Jaurès



Travaux ancien café de la gare



Nouveau multifonction accueil



Dans notre dernier bulletin nous vous parlions des divers travaux que nous comptons réaliser avant cette fin d'année.

C'est donc le moment de faire le point :

- le radar pédagogique a bien été installé rue Jean Jaurès et nous a livré ses chiffres. Quasiment 100 000 véhicules sont passés sur cet axe entre le mois de juillet et le mois d'août. On a relevé des vitesses de pointe de 92 km/h alors que cette portion de voie est limitée à 30km/h.

Cette voie sera réaménagée avec 4 ralentisseurs entre la rue Joliot Curie et le passage à niveau. Au-delà, les zones de stationnement, matérialisées actuellement par de la peinture et quelques plots plastique, seront pourvues de bordures en béton comme dans la rue Joliot Curie.

Quant au radar nous le déplacerons prochainement dans d'autres rues passantes du village de manière à sensibiliser les conducteurs.

- Le panneau signalétique lumineux est maintenant en fonctionnement.
- Les travaux de réfection de la chapelle des affligés sont en cours.
- Le bardage de la Poste est en attente de l'entreprise.
- Sur le site de la commune vous avez pu constater que certains documents pouvaient être demandés en ligne sans vous déplacer. Nous avons ainsi enregistré plusieurs demandes d'inscription sur les listes électorales. L'usage du site est important quelque 2500 personnes se sont connectées au mois de septembre avec une pointe de près de 200 visiteurs sur une journée.
- Les appareils multi-fonction (copieur, scanner, impression et fax) de la mairie et de l'école ont été remplacés par des matériels plus performants. L'usage de ces matériels sera source d'économie (130€/mois)
- Les travaux de réhabilitation de la gare (café de la gare Jacquin) sont en cours 7 logements sont prévus.
- Les travaux de réhabilitation des bâtiments de l'angle de la rue de la Bourse et de la rue de Verdun devraient débuter courant du premier semestre de l'année prochaine.
- Nous avons reçu l'étude d'accessibilité des bâtiments de la commune.
- Les projets de gros travaux sont en cours de finalisation (mairie/ médiathèque, boulangerie, et préfabriqués de l'école). Une décision sera prise fin d'année.

Les points récurrents

Nous les rappelons chaque fois que nous en avons l'occasion mais ce n'est pas sans raison car les faits sont tenaces :

- Les propriétaires de chiens sont priés de ramasser les déjections de leur toutou favori sur la voie publique et sur les pelouses. N'oubliez pas que ce sont vos enfants ou vos petits enfants ou ceux de vos voisins qui vont jouer sur ces mêmes pelouses. Des distributeurs de sacs et des poubelles ont été installés à votre demande dans le village alors servez vous en ou pensez à vous munir d'un sac plastique lorsque vous emmènerez promener Médor ou Rex.

N'oubliez pas non plus que vous n'aimeriez sans doute pas trouver devant votre porte ces restes 'indélicats'.

Pensez également aux agents municipaux qui entretiennent les espaces verts, eux non plus n'aiment pas marcher dedans même si cela porte chance dit-on.

Certaines villes ont opté pour la verbalisation, d'autres vont effectuer des tests ADN sur les crottes de chiens et ainsi retrouver les maîtres. Est-ce la solution ? Un peu de civisme devrait suffire.

- Le stationnement sur les trottoirs est et reste interdit. Pensez aux mamans avec leurs poussettes qui doivent descendre sur la chaussée : danger !
- Idem pour les poubelles : elles ne doivent pas rester sur les trottoirs une semaine entière. Ce n'est pas très esthétique ni hygiénique, et cela gêne également les piétons.

Les nouvelles activités périscolaires (NAP)

Les NAP, instaurées depuis l'an dernier dans tous les établissements scolaires, ont repris depuis le 8 Septembre 2015 à l'école Jacques Prévert.

Les nouvelles activités périscolaires se déroulent aux mêmes jours que l'an dernier à savoir les mardi et vendredi de 15H30 à 16H30, par cycles de 7 semaines.

160 enfants participent à ces ateliers, où nous retrouvons de la musique, des échecs, de la course, de la cuisine, de la lecture de contes, de la gymnastique, du jardinage, des jeux, des activités manuelles, du scrabble, du chant.

Trois nouveautés cette année, de l'origami, de la poterie et de la danse moderne.

Atelier de lecture de contes



Travaux d'origami



Travaux de poterie



Informations diverses

Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.



C'est Monsieur Leprovost qui ajouta la devise "Justitia Amore" au blason communal durant son mandat, les noms de rues attribués durant ces 6 années marquaient la volonté de prendre en compte la variété des opinions au sein du Conseil, ainsi naquirent les rues Jean Jaurès, Joliot Curie et Anne-Marie Javouhey.

Prosper Leprovost a toujours marqué un grand intérêt aux affaires de la commune, en tant que citoyen d'abord et aussi comme acteur local au sein du Cercle Historique notamment.

Le Conseil Municipal tenait à saluer la mémoire de l'ancien maire qu'il fut.

- ◆ Le prochain passage du service de nettoyage des caniveaux est prévu le lundi 7 décembre. Prévoyez de déplacer votre véhicule à cette date pour faciliter le travail de l'entreprise de nettoyage.
- ◆ Le cimetière communal dispose maintenant de 4 cavurnes. Deux nouveaux columbariums seront bientôt installés à la suite de l'existant près de l'allée centrale. Pour tout renseignement vous adresser en mairie ou consulter le site de la commune www.marquillies.fr.
- ◆ Les prochaines et dernières manifestations de l'année dans la commune sont déjà prêtes :
 - * Marquillies reçoit la ville de Besson dans l'Allier, qui en 1920 a légué 20 000 francs de l'époque, pour la reconstruction de Marquillies dévastée par la première guerre.
Au programme spectacle pyrotechnique au stade de football par le Vent du Ryatt (gratuit) suivi d'une soirée tapas animée par un magicien spécialiste du close up (magie rapprochée tours de cartes sur table notamment).
 - * Concert de Noël : ce sont 60 musiciens de l'Orchestre des Musiciens du Nord qui vont se produire dans notre église le samedi 19 décembre à 20 heures. Très beau spectacle et très joli programme classique où chacun devrait reconnaître des airs connus. A ne pas manquer.
- ◆ Dans le cadre des intercommunalités une fusion des 2 SIVU mission locale des Weppes et Pévèle Mélançois, Carembault est en train de se dessiner. L'association de ces deux SIVU représenterait un territoire de 263 000 habitants et ce serait 5300 jeunes qui seraient concernés par ce rapprochement. Cette fusion apporterait une plus grande souplesse dans la gestion des personnels et dans l'encadrement des jeunes.

Monsieur Prosper Leprovost nous a quittés

C'est une figure bien connue de Marquillies qui vient de nous quitter le 17 Octobre dernier. Les plus anciens se souviennent qu'il fut Maire de Marquillies de 1959 à 1965; élu par un Conseil pluraliste qui rassemblait des sensibilités très diverses. Un mandat qui a laissé des traces visibles dans notre commune, l'idée du nouveau bureau de Poste (inauguré dans le mandat suivant en 1968) mais initiée à cette époque et le choix du lieu, véritable centre géographique du village, garde sa pertinence, l'ancien bureau de Poste se trouvait sur l'actuel parking voisin de la pharmacie. De



cette époque datent également la création de l'école maternelle publique ainsi que la mise en place des premiers 'camps de vacances' municipaux qui devinrent par la suite 'centre de loisirs'.

Tribune démocratique

Groupe 'Marquillies autrement'

La règle de la priorité à droite « généralisée » ne règle pas tout, partout !

Le carrefour des rues du moulin, du Touquet, de Verdun et Léon Bocquet, rencontre depuis la mise en œuvre de la priorité à droite, de trop nombreux accidents. Matériels pour l'essentiel et sans gravité, mais encore pour combien de temps ?

Allons nous attendre un mort ou plus pour réagir ?

Les passages piétons devenus mal protégés mettent en danger les piétons. Les véhicules circulant sur la rue principale ne ralentissent que peu ou pas, les riverains sortant des rues du Touquet ou du moulin sont également en danger !

Ce sujet sera évoqué en Conseil Municipal le 2 novembre, nous ferons une proposition visant à résoudre partiellement ce problème de sécurité dans le village.

Il est évident que le strict respect du code de la Route par les usagers suffirait à lui-même, mais ceci est une autre histoire ...

Groupe 'Vivons notre Village'

C'est la rentrée ?

Et oui ! La rentrée est passée, l'automne est arrivé.

Si la plupart des activités quotidiennes ont repris, ce n'est pas le cas de la vie municipale. A l'heure où nous écrivons ce billet, le conseil municipal (CM) n'a pas été réuni depuis le 22 juin 2015. Il doit normalement se réunir une fois par trimestre, serait-ce lié à un défaut d'actualité pour notre village ? NON !

Où en sont les économies proposées par Vivons notre Village lors du dernier CM sur les assurances des véhicules municipaux. Après un comparatif entre différents prestataires pour les mêmes garanties :

Axa : 4193€ (prestataire actuel), Maïf : 2161€, Groupama : 1511€.

Où en sommes - nous sur ce dossier ?

L'économie éventuelle représente 1/3 de l'augmentation de vos impôts locaux votée en mars et refusée par notre groupe.

Le 19 septembre dernier à Lille, lors du rassemblement demandé par l'Association des Maires de France pour dénoncer les baisses des dotations de l'État aux communes, notre formation était la seule à représenter Marquillies. Les commissions ne se réunissent plus, le débat local est au point mort. La belle motivation des élections disparaîtrait-elle ?



Commune de Marquillies
126 Place Léon Bocquet
59274 Marquillies
tel : 03 20 29 00 09
e-mail : mairiemarkuillies@nordnet.fr
site : www.marquillies.fr